

Commune de

HERMES

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

**DOCUMENT
PROVISOIRE**

ARRET

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
22 NOV. 2018

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Hermes est alimentée en eau potable par un réseau qui est géré par le Syndicat intercommunal des eaux de Hermes et ses environs ; ce réseau alimente 9 communes (Bailleul-sur-Thérain, Berthecourt, Heilles, Hermes, Hondainville, Rochy-Condé, Saint-Félix, Thury-sous-Clermont, Villers-Saint-Sépulcre).

L'exploitation du réseau est confiée à VEOLIA (Lyonnaise des Eaux).

L'eau potable distribuée dans la commune provient du captage d'eau potable de Hermes. Situé rue de Granville, le forage correspond à des puits artésiens.

L'eau est acheminée puis stockée dans plusieurs réservoirs : celui de Hermes d'une capacité de 2 x 1 000 m³ (contre 800 m³ auparavant), celui de Thury-sous-Clermont (150 m³), et celui de Villers-Saint-Sépulcre (150 m³).

Le réseau d'adduction en eau potable dans le bourg présente des canalisations de diamètre égal ou supérieur à 100 mm dans les rues principales (rue de Marguerie, rue de Beauvais, rue de Méhécourt, rue du 11 novembre, rue de Friancourt).

La distribution de l'eau est complétée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau. De plus, certaines voies sont alimentées par des canalisations en antenne (non bouclées), c'est le cas notamment de certaines voies en impasse.

L'ancienne abbaye de Froidmont, à l'extrémité nord du territoire communal, est quant à elle alimentée par une canalisation de 60 mm de diamètre en provenance de Bailleul-sur-Thérain.

Le réseau d'adduction en eau potable a fait l'objet d'importants renforcements dans les années récentes, en particulier ceux ayant permis d'augmenter la capacité du réservoir de Hermes.

Par ailleurs, sur l'ensemble de la commune, la qualité de l'eau est satisfaisante.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

↳ La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des **eaux usées**, dont la gestion est assurée par le Syndicat intercommunal de transport et de traitement des eaux usées de Hermes et ses environs. Ce réseau dessert les communes de Hermes, Berthecourt, Villers-Saint-Sépulcre, Ponchon, Noailles, Sainte-Geneviève, Mortefontaine-en-Thelle, et Novillers. L'exploitation du réseau est confiée à VEOLIA.

Le réseau collectif dessert l'ensemble du bourg de Hermes, ainsi que le hameau de Friancourt.

En revanche, les hameaux de Carville et de Caillouel, de même que la zone d'activités du Moulin de l'Isle, disposent d'un assainissement individuel.

Il est précisé que la société Tropicana dispose de sa propre station d'épuration (privée), qui est située à l'ouest de l'usine, sur l'autre rive du Thérain.

Les eaux usées sont traitées dans la station d'épuration située sur la commune, au sud-est du bourg. Mise en service en 2016, la nouvelle station d'épuration présente une capacité de traitement de 20 000 équivalents-habitants ; elle remplace deux anciennes stations qui étaient situées à Hermes et Noailles/Sainte-Geneviève (et dont la capacité était chacune de 5 500 équivalents-habitants).

La nouvelle station d'épuration a été aménagée à proximité immédiate de l'ancienne, appelé à être démantelée.

Les eaux épurées sont rejetées dans la rivière du Thérain.

Par ailleurs, le réseau d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, qui peuvent être associées à des conduites de refoulement et à des postes de relèvement qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques.

Dans la commune de Hermes, il est répertorié 4 postes de relevage : rue de Marguerie, rue du 11 novembre, rue de Méhécourt, rue du Marais Colin.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

↳ Par ailleurs, le zonage d'assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23/02/2012, a confirmé l'assainissement collectif sur le bourg de Hermes et le hameau de Friancourt, a prévu le raccordement à l'assainissement collectif du hameau de Caillouel et de la zone d'activités du Moulin de l'Isle, et a confirmé l'assainissement individuel sur le hameau de Carville et l'ancienne abbaye de Froidmont.

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

↳ S'agissant des **eaux pluviales**, la commune dispose d'un réseau collecteur partiel, qui récupère une partie des eaux pluviales circulant sur la chaussée, et qui les rejettent vers la rivière du Thérain dans le bourg de Hermes, et vers des fossés dans le hameau de Caillouel et dans la zone industrielle. Dans le hameau de Carville, les eaux de pluie rejoignent le fossé de la RD 12.

Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel. Elles s'acheminent vers l'exutoire qu'est la rivière du Thérain (affluent de l'Oise et bassin versant de la Seine).

La commune de Hermes ne compte qu'un seul bassin de retenue, qui a été aménagé récemment en contrebas du hameau de Caillouel, à l'angle de la rue Principale et du chemin du Marais.

Lors de fortes précipitations, il n'est pas observé de désordres hydrauliques majeurs sur la commune. Du reste, le zonage d'assainissement approuvé en 2012 mentionnait dans son chapitre relatif aux eaux pluviales : « *aucun problème hydraulique n'a été signalé ; la réalisation de nouvelles canalisations ou aménagements sur le réseau pluvial n'est pas préconisé* ».

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les ordures ménagères sont acheminées au centre d'enfouissement de Bailleul-sur-Thérain, tandis que les déchets concernés par le tri sélectif sont conduits au centre de tri de Rochy-Condé.

Par ailleurs, la commune compte sur son territoire une déchetterie, située dans la zone d'activités du Moulin de l'Isle.